

Initiatives ministérielles

Il y a notamment les pouvoirs incroyables qui sont accordés au ministre de l'Agriculture, ainsi qu'à ses fonctionnaires. À la lecture du projet de loi, madame la Présidente, vous remarquerez que le ministre de l'Agriculture est pratiquement omnipotent et qu'il peut régler très rapidement le cas d'une région infectée par des insectes, des parasites ou des maladies, quels qu'ils soient. Il est bon de pouvoir compter sur une équipe de choc pour lutter contre les maladies, prête à s'attaquer le plus rapidement possible à un problème donné. Plus tôt on s'y attaquera, meilleures seront les chances de réussir à les éliminer ou d'en venir à bout.

Cependant, nous nous rendons également compte qu'un ministre ou un représentant trop zélé pourrait causer des problèmes. Comme l'a indiqué le collègue qui m'a précédé, il serait approprié et absolument nécessaire d'avoir au moins une version des règlements pour que le comité les examine en même temps que nous étudions ce projet de loi. Ces règlements exposeront les paramètres concernant la manière dont le ministre et les représentants des agriculteurs vont réagir.

Je voudrais aussi parler d'une inquiétude ressentie à propos des redevances et autres frais qu'entraîneront les inspections, les confinements, les mises en quarantaine et autres mesures. Le projet de loi indique que, dans un sens, nous essayons d'introduire une mesure de recouvrement des frais par laquelle le coût d'une intervention particulière, comme l'examen d'un secteur où les végétaux sont malades, serait assumée dans une large mesure par le producteur.

Je voudrais demander si cela est raisonnable. N'est-il pas dans notre intérêt en tant que société de faire en sorte que nos récoltes et nos terrains forestiers soient sains? Parfois, il faudrait que le producteur prenne l'initiative de reconnaître qu'il semble y avoir un problème auquel nous devrions remédier. Cela pourrait coûter au producteur sa récolte, en partie ou en totalité.

Si le producteur assume tous les frais de cette analyse, il n'y aura peut-être pas, parfois, une intervention immédiate pour y remédier. Nous avons eu des exemples dans le passé où les producteurs ont simplement fermé les yeux sur ce qui était, en fait, un problème qui s'est aggravé par la suite. Si nous encourageons les gens à intervenir de leur plein gré, nous devrions le faire, je pense, en reconnaissant que la société dans son ensemble en bénéficiera et que, peut-être, celle-ci devrait assumer de certains frais.

Je voudrais aussi dire que je suis heureux de voir que ce projet de loi donne le pouvoir d'imposer des contraventions, comme celles infligées pour les infractions au code de la route, à ceux qui ne respectent pas la loi et les règlements qui l'accompagnent. C'est une mesure progressiste. Encore une fois, nous pouvons prendre des mesures efficaces et rentables contre les personnes qui de temps en temps enfreindront des articles de la Loi sur la protection des végétaux.

• (1550)

Je voudrais aussi mentionner que ce qui semble ici être une tentative pour privatiser le service d'inspection inquiète un peu notre parti. Nous reconnaissons qu'il faut un plus grand nombre d'inspecteurs polyvalents pour effectuer les inspections nécessaires sur place, mais je me demande si le recours à des entreprises privées soit nécessairement la bonne façon de s'y prendre.

Je me pose la question, car les Canadiens s'attendent à être protégés et bien protégés. Ils présument que les méthodes d'inspection appropriées sont toujours appliquées. Nous savons malheureusement qu'il n'est pas toujours ainsi.

Lorsqu'il s'agit d'un pays aussi susceptible que le nôtre d'être frappé de temps à autre par des maladies de plante venues de l'extérieur, il faut s'assurer qu'il jouira d'un haut degré de protection. Agriculture Canada a fait un excellent travail par le passé. Je voudrais croire que nous respecterons cette tradition et qu'il ne s'agit pas simplement de privatiser un certain nombre des services gouvernementaux de première classe que nous avons connus par le passé. C'est une question que nous étudierons évidemment plus à fond au comité.

À tout prendre, nous appuyons ce projet de loi. Nous sommes heureux que le gouvernement l'ait présenté maintenant. Nous avons hâte de l'étudier au comité et de soulever certaines questions appropriées à ce moment-là. Nous demandons encore une fois que le plus grand nombre possible de règlements soient disponibles pour étude lorsque ce projet de loi sera rendu à l'étape du comité.

M. Joe McGuire (Egmont): Madame la Présidente, nous sommes tous parfaitement au fait des ravages que peuvent causer certains animaux lorsqu'ils sont placés dans un milieu où ils n'ont pas d'ennemis naturels pour restreindre leur nombre. Je songe notamment à ceux qu'ont causés les lapins en Australie. Au cours des années, ce pays a dépensé des millions, voire des milliards de dollars pour tenter de limiter la prolifération de ces animaux qui n'ont pas d'ennemis naturels.